

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

## Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 12069 Société : RAN

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

MSADEK HAMID

Date de naissance :

18/04/1977

Adresse :

57, rue 202, Hay Mly Abdellah

Ain chok

Tél. : 06 604 01610

Total des frais engagés : .....Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 25/12/2023

Nom et prénom du malade : MSADEK Zineb Age : ..... Ans

Lien de parenté :

Lui-même

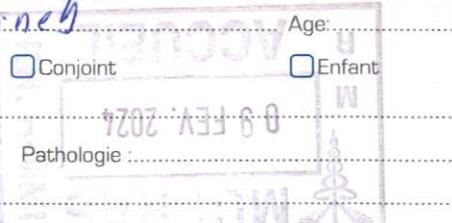
Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

dermatose

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC

Pathologie : .....  


En cas d'accident préciser les causes et circonstances : .....  


Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casa Le : 10/01/2024

Signature de l'adhérent(e) : MSADEK Zineb



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25.12.23	62	—	300000 DT	Dr Abdellah ABOUR Spécialiste en Gynécologie Maison F. El Ain Chik El Ain Casablanca
17.01.2024	5c	—	—	Dr Abdellah ABOUR Spécialiste en Gynécologie Maison F. El Ain Chik El Ain Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
DIOUR MOHAMED Bd Taza Hay Ali Abdellah - Casa Tizi - 05 22 21 59 66	25/11/23	PHARMACIE DIOUR MOHAMED Bd Taza Hay Ali Abdellah - Casa Tizi - 05 22 21 59 66 69 00

ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		

Docteur Abdellah ABOUR

Spécialiste

Dermatologie - Vénérologie

Chirurgie Dermatologique

Traitements à l'aser

الدكتور عبد الله أبور

أخصائي

أمراض الجلد والشعر

والأمراض النسائية

جراحة العين

العلاج بالليزر

PHARMACIE AL AZHAR  
DIOUR MOHAMED  
133, Bd Taza Hay Miv Abdellah - Casablanca  
Tél : 05 22 21 59 66

Casablanca le :

25.12.2023.

7<sup>me</sup> TGS 40€K zinc

① Cerave gel 100 ml.  
150ml 40€

② Cicavene Baume 100ml  
100ml 40€

③ Eucerin HC Top Rucken  
100ml 40€

④ Retacryl 100ml  
100ml 40€

⑤ Tetracyl 100ml  
100ml 40€

69,00

Dr Abdellah ABOUR  
Spécialiste  
Dermatologie - Vénérologie  
Résidence El Majlis, F 28th El Qods - INARA I - Ain Chock  
Tél : 05 22 50 50 07 - Fax : 05 22 50 50 07

Docteur Abdelilah ABOUR

Spécialiste

Dermatologie - Vénérologie

Chirurgie Dermatologique

Traitement au Laser

الدكتور عبد الله أبور

أخصائي

أمراض الجلد والشعر

وأمراض النساء

جراحة الجلد

العلاج بالليزر

Casablanca le: 8.8.2024

~~أ.د. عبد الله أبور~~

Dr. Abdelilah ABOUR

1.8 — 021

Dr. Abdelilah ABOUR

Spécialiste  
Dermatologie - Vénérologie  
Rés. El Majd Imm. F Etg. 2 Bd El Qods  
Inara - Ain Chock - Casablanca  
Tél.: 05 22 50 50 07 - Fax: 05 22 50 50 07